



Marseille (13), le 13 septembre 2021,

Madame la Directrice Régionale,

La loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire renforce le dispositif de contrôle appelé communément "pass sanitaire" et instaure des obligations nouvelles pour certains personnels de la DGFIP et incidemment de la DRFiP PACA 13.

Si le Directeur Général s'est voulu rassurant lors de sa dernière entrevue, le 3 septembre dernier avec nos représentants nationaux, la menace d'une suspension de fonction et celle de traitement qui en découle plane encore au-dessus de la tête de certains nos collègues refusant la vaccination.

Pour Solidaires Finances Publiques 13, cette situation est intolérable.

Vous vous êtes jusqu'alors retranchée derrière l'application stricte de la loi, érigeant en l'affectation et la localisation géographique qui en découle comme un totem.

Ce sont pourtant la DGFIP et la DRFiP PACA 13 dans son sillage qui se sont implacablement appliquées à détruire des règles de gestion qui, au travers les garanties qu'elles accordaient aux agents, protégeaient leurs missions.

Ce sont pourtant la DRFiP PACA 13 et la DGFIP qui se sont ingénérées à projeter, au travers de concepts brumeux et changeants (« Géographie revisitée », « Nouveau Réseau de Proximité », « démétropolisation »...), des restructurations de services et des transferts de missions qui n'ont comme seule logique commune que la destruction systématique et obstinée du service public.

Il est impensable qu'aujourd'hui certains de nos collègues affectés en Trésorerie hospitalière, puisqu'à ce jour c'est d'eux dont il s'agit, puissent craindre de ne pas être admis à exercer leurs fonctions par purs arbitraire et autoritarisme. Cette éventualité constitue pour nous un précédent inacceptable qui pourrait s'étendre demain à d'autres catégories de personnel et viendrait imposer aux agents du service public, hier cités en quasi héros, des obligations iniques du fait de leur seule affectation. D'autant plus dans un contexte au sein duquel les dites affectations sont de moins en moins le reflet d'une volonté de l'agent, mais bien plus souvent un choix subi et effectué par défaut.

Aussi, Solidaires Finances Publiques 13 vous demande fermement de prendre d'ores et déjà toutes les dispositions de votre compétence afin d'éviter que ces sanctions injustes viennent frapper nos collègues et constituent, entre la DRFiP PACA 13 et ses agents, un motif de conflit grave et sans retour.